

CCAS Marcilly le Châtel.

Election du Vice-Président(e)

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION.

L'an deux mil vingt-six le quinze juillet, le conseil d'administration du CCAS de Marcilly le Châtel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry GOUBY, Président.

Présents : GOUBY Thierry – MARTINS Angélique – DUCHEZ Stéphane - BOURSIER Adeline - VAUCHE Andrée- MACHABERT Rémi - COHAS Régine

Absents : Mme DELAUCHE Valérie- Mme GUICHERD Jennifer – Mr PORTAILLER Christian – Mme TOURNEBIZE Marie-Thérèse.

Secrétaire : MARTINS Angélique

Objet : Election du Vice-Président(e)

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;

Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président (ou un vice-président délégué). Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats : Mme MARTINS Angélique

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

A obtenu :

– Mme MARTINS Angélique : 7 (sept) voix

- Mme MARTINS Angélique, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente du conseil d'administration.

Copie certifiée conforme.

A Marcilly le 16 juillet 2026.

Le Maire.
Thierry GOUBY.



La secrétaire de séance,
Angélique MARTINS

A blue ink signature of Angélique MARTINS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264203191-20260715-2026-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026